

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. Gouffrant, Mme Boé à Mme Touraton, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Demont à M. Causse, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Etcheto à Mme Capdevielle.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE** - OPAH-RU « Renouvellement urbain du centre ancien de la Ville de Bayonne » sur le secteur sauvegardé - Demande de subventions pour le suivi et l'animation du dispositif.

Le 31 mars 2011, le conseil municipal a délibéré concernant la mise en œuvre et la signature de la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le secteur sauvegardé de Bayonne.

En effet, depuis plus de 25 ans, la Ville de Bayonne mène une action soutenue et continue pour la revitalisation du secteur sauvegardé (Petit et Grand-Bayonne) dans un contexte urbain difficile.

Le bilan de ces 25 années d'action publique justifie de nombreux points positifs. Toutefois, des points durs persistent. L'état de nombreux immeubles ne pourra évoluer sans des moyens incitatifs renforcés associés à des dispositifs coercitifs.

Ainsi, il a été décidé la mise en œuvre, sur le secteur sauvegardé, d'une OPAH-RU axée sur le mal-logement et la réhabilitation durable du parc ancien. Elle s'accompagnera, lorsque nécessaire, d'actions foncières amiables ou de déclarations d'utilité publique (DUP) foncières ou de travaux sur des périmètres restreints, visant à la remise sur le marché, par des opérateurs publics ou privés, de logements qui étaient dégradés.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) a mobilisé des financements pour cet ambitieux projet. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Anah les subventions afférentes à cette opération et en particulier celles relatives au suivi et à l'animation du dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.